

français que comptent les régiments tels que le Black Watch, les Highlanders, et le reste.

L'hon. M. Power: Je crois qu'il y a moyen d'obtenir ces chiffres.

M. Pouliot: Merci.

Cette citation se trouve à la page 4784 du hansard du 12 novembre 1941.

Depuis lors, je n'ai obtenu aucun renseignement quant au nombre des Canadiens français que comptent tous les régiments du pays. Si le chiffre est intéressant, tant mieux; s'il ne l'est pas, nous sommes prêts à avaler la pilule, mais nous tenons à le savoir et nous avons le droit de le savoir. Voici un crédit de 997 millions de dollars. Ne pourrait-on pas prélever à même ce montant \$100 ou \$200 pour vérifier les états de solde de tous les régiments, au bureau du Trésor et voir combien de noms français on y trouverait? Naturellement, il peut y avoir une très minime proportion, voire une fraction de 1 p. 100 de personnes de langue anglaise qui aient des noms français, comme par exemple, cet officier à Hong-Kong. Mais le contraire serait vrai aussi. Certaines gens qui portent des noms anglais ne parlent pas un mot d'anglais, tandis que d'autres dont le nom est français n'entendent pas le français; dans les deux cas, la proportion serait à peu près la même. Ce que je veux savoir, c'est le nombre de Canadiens français qui se sont enrôlés dans l'armée; j'ai déjà demandé ce renseignement au ministre. S'il m'est impossible d'obtenir une réponse, j'en conclus que c'est mal, que c'est injuste, non seulement à l'égard de la province de Québec mais à l'égard de tous les Canadiens français du pays. Pour quelle raison nous refuse-t-on ces renseignements? Nous y avons droit.

L'hon. M. RALSTON: On ne les refuse pas. J'ai dit au comité, à la Chambre, à l'honorable député que l'origine ethnique n'est pas mentionnée sur la feuille d'enrôlement. L'idée que propose maintenant l'honorable député d'examiner les noms pour connaître la nationalité de chaque soldat, ne donnerait pas de résultats précis; or, je n'aime pas faire de devinettes quand il s'agit de pareille question pour ensuite me faire dire que ces chiffres ne sont pas exacts. Je dis à l'honorable député que la seule chose possible, c'est de faire le recensement de chaque bataillon et questionner chaque homme au sujet de son origine ethnique; et à ce stade de la guerre, je ne trouve pas la chose nécessaire. J'ai fait préparer une estimation du temps qu'il faudrait pour effectuer cette tâche; mon honorable ami serait surpris de savoir comme ce travail serait long. On peut imaginer qu'il faudrait passer par tous les bataillons et s'informer de l'origine

[M. Pouliot.]

ethnique de chaque soldat. Voilà pourquoi cela n'a pas été fait; ce n'est pas parce qu'on a refusé de le faire.

M. POULIOT: On ne le fait pas, mais on ne refuse pas de le faire. C'est peut-être un grand pas de fait. Cependant, il n'est pas impossible de prendre contact avec les soldats. L'officier chargé du plébiscite a pris contact avec eux lorsqu'il s'est agi de leur poser, il n'y a pas longtemps, une question ridicule. N'est-il pas plus important de connaître l'origine raciale des hommes de l'armée? Nous obtiendrons ce renseignement dans le cas des Canadiens français; nous avons le droit de l'obtenir. Le ministre met en doute l'exactitude d'un pointage fondé sur les noms. Il sait, ou il devrait savoir, que la proportion des Canadiens de langue anglaise qui ont un nom français est sensiblement la même que celle des Canadiens de langue française qui ont un nom anglais.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable représentant peut le savoir; quant à moi, je l'ignore.

M. POULIOT: Que le ministre l'apprenne alors.

L'hon. M. RALSTON: Je ne suis pas prêt à en croire l'honorable député.

M. POULIOT: Ce que j'avance est exact. Lorsque le ministre a essayé de me donner un démenti, cela n'a jamais été pour plus de vingt-quatre heures.

L'hon. M. RALSTON: Je prie l'honorable député de retirer cette affirmation. Je n'ai pas prétendu lui donner un démenti.

M. POULIOT: Mon affirmation est-elle indigne de la Chambre, monsieur le président?

M. le PRÉSIDENT: Oui. La mise au point du ministre règle le cas. L'honorable représentant a dit que le ministre lui avait donné un démenti. Le ministre dit: "Je ne vous ai pas donné de démenti", et il faut s'en tenir à la déclaration du ministre.

M. POULIOT: Je vous remercie, monsieur le président, et je vous félicite de votre décision, qui est conforme aux vieilles traditions britanniques. J'ai cité l'autre jour les paroles non pas d'un civil mais d'un général très distingué, le général Browne, concernant la possibilité d'une invasion de notre pays. Je les répète au profit de mon cher ami, le chef de l'opposition, qui, pour me servir d'un euphémisme, vient de descendre du ciel. L'honorable député de Vancouver-Sud a éga-